

A C C O R D

I. CARACTERISTIQUES FONCIERES

Article 1.1 :

La Société SEDEL cède à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole les parcelles cadastrées Section CP N° 282 et 276 d'une superficie totale de 389 m² sur la commune de Marignane, comme indiqué sur le plan ci-joint.

Cette transaction s'effectue moyennant le prix de 62 400 €.

Article 1.2 :

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole prendra le bien cédé dans l'état où il se trouve.

A cet égard, la Société SEDEL déclare expressément que le bien est libre de toute occupation.

A cette occasion, la Société SEDEL déclare ne pas avoir créé de servitude et n'en connaître aucune.

II - CLAUSES GENERALES :

Article 2-1

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole prendra à sa charge les frais relatifs à l'établissement de l'acte authentique réitérant le présent protocole.

Article 2.2 :

La Société SEDEL déclare que le bien est libre de tous obstacles légaux, contractuels ou administratifs.

A défaut, la Société SEDEL s'engage à la signature de l'acte à obtenir la main levée de toutes hypothèques.

La Société SEDEL déclare que le bien est libre de toutes inscriptions, transcriptions, publications ou mentions pouvant porter atteinte aux droits de l'acquéreur et, que d'une manière générale, il n'existe aucun obstacle d'ordre conventionnel, judiciaire ou légal à la libre disposition de l'immeuble.

Article 2.3:

Le présent protocole sera réitéré par acte authentique que les parties s'engagent à signer en l'étude de Maître BONETTO – CAPRA – MAITRE, COLONNA, Notaires Associés – 2, Place du 11 Novembre – BP 170 – 13700 MARIGNANE.

III – CLAUSES SUSPENSIVES

Article 3 -1

Le présent protocole foncier ne sera valable qu'après son approbation par les assemblées délibérantes de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Fait à Marseille, le

Le vendeur,

Pour le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Représentée par
Son 5^{ème} Vice-Président en exercice, agissant
Par délégation au nom et
Pour le compte de ladite Communauté

La Société SEDEL
Représentée par
M RICOUX Guy

André ESSAYAN